

**Département
des relations
et ressources
humaines**

Avenue F.D. Roosevelt 50
B-1050 Bruxelles
Bureaux:
Avenue Jeanne 44, niveaux 5 et 6
B-1050 Bruxelles
TVA BE 0407.626.464
RPM Bruxelles

Monsieur Romain Di Stasi
Avenue F.D. Roosevelt, 50/115
1050 Ixelles

Bruxelles, le 29 janvier 2025.

Numéro d'identification personnel : 50026862
Référence : B/RFE25/0119/AS-b

Cher Monsieur Di Stasi,

J'ai le plaisir de vous faire savoir qu'il a été décidé de vous allouer une bourse de post-doctorat du 01.02.2025 au 31.01.2026. Cette bourse vous est accordée afin de vous permettre de poursuivre votre formation postdoctorale, menée au sein du service NEUROSCIENCES COGNITIVES auprès de Madame Adélaïde DE HEERING. Elle exclut tout lien de subordination entre l'Université et vous-même.

Un montant net de 3.055,36 euros vous sera payé tous les mois. Ce montant est soumis à indexation et inclut les simple et double pécules de vacances anticipées.

Conformément aux dispositions légales, la bourse est :

assujettie à la sécurité sociale belge, ce qui vous assure une couverture sociale complète (article 3 bis de l'arrêté royal du 28 novembre 1969 tel qu'adapté par l'arrêté royal du 26 mars 2003, le champ d'application de la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs a été étendu aux boursiers).

exonérée d'impôt (article 90, 2°, alinéa 2 du Code des Impôts sur les Revenus de 1992 et article 53 de l'Arrêté Royal d'exécution de ce code).

En cas d'interruption temporaire de la formation, liée par exemple à une maternité ou une maladie, vous êtes tenu d'en informer votre de recherche, le Département des relations et ressources humaines et le Service traitements.

Vous trouverez au verso les informations sur les formalités liées à votre séjour à L'ULB.

En vous félicitant, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La Rectrice,
Annemie Schaus

Cc : Service traitements

Vous trouverez ci-joint le formulaire de demande d'examen médical d'embauche. Dans le cadre de la surveillance de la santé au travail, nous vous invitons à prendre rendez-vous avec le service de la médecine du travail à l'aide du numéro indiqué sur le document et de vous rendre au rendez-vous muni de celui-ci.

Il vous est possible de bénéficier de l'assurance collective hospitalisation que l'Université a souscrite en faveur des membres de son personnel. Vous pouvez consulter la brochure à cet effet sur le lien suivant <https://portail.ulb.be/fr/aides-et-avantages/sante/assurance-hospitalisation>. Vous disposez de deux mois à partir de la date du présent courrier pour vous affilier ainsi que les membres de votre famille.

Nous vous invitons à prendre connaissance du règlement d'utilisation des systèmes d'information et du réseau de l'ULB et du règlement d'utilisation du courrier électronique de l'ULB qui vous est applicable.

Vous la trouverez en consultant le lien suivant :

<https://portail.ulb.be/fr/documents-officiels/statuts-et-reglements/utilisation-du-web-et-des-mails/reglement-utilisation-des-systemes-d-information-et-du-reseau-de-lulb>

<https://portail.ulb.be/fr/documents-officiels/statuts-et-reglements/utilisation-du-web-et-des-mails/diffusion-de-courriers-electroniques-a-la-communaute-universitaire>